Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Renaître du 12 juin 2025

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association Renaître s'est réunie le jeudi 12 juin 2025 sur la convocation de son Président Daniel Imbert-Magand.

Le quorum requis étant atteint, l'Assemblée générale est ouverte à 17 h 20 par le Président de l'Association.

En préambule, le Président remercie les nombreuses personnes présentes et excuse un certain nombre de personnalités.

1 – Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée générale 2024 de Renaître

Le Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'association Renaître du 6 juin 2024 est **approuvé à l'unanimité** par les membres de l'association.

2 – Rapport moral

Le Président Daniel Imbert-Magand donne lecture du rapport moral. Après avoir évoqué l'actualité politique et législative qui a impacté notre secteur, il présente une année 2024 en demi-teinte pour Renaître. Il met en exergue un certain nombre de points positifs comme notre évaluation favorable réalisée par un cabinet sur mandat de la Haute Autorité de Santé ou encore le déménagement du pôle migrant dans de nouveaux locaux plus adaptés. Il évoque également l'avancée des travaux d'extension de l'accueil de jour et de rénovation de l'immeuble d'habitation rue Neyron. Il se félicite enfin de l'extension de la prime dite de Ségur social à l'ensemble des salariés de Renaître ainsi que de l'excellence des rapports entretenus aussi bien avec les services de l'Etat qu'avec les autres acteurs de notre secteur. Mais le Président indique aussi que tout n'a pas été facile durant l'année. Ainsi les dispositifs d'hébergement d'urgence restent fortement saturés. L'état de la psychiatrie dans le département a également des répercussions sur notre fonctionnement. Par ailleurs, l'exercice financier 2024 de Renaître est déficitaire pour la première fois depuis quelques années et il convient d'être vigilant. Le Président termine son rapport par quelques remarques sur nos préoccupations actuelles et nos perspectives. Il rappelle la nécessité d'avancer sur notre projet associatif, en particulier en ce qui concerne le pouvoir d'agir et le développement durable, et il souhaiterait que Renaître fasse de nouveaux progrès sur la question du dossier informatisé de l'usager et d'un respect plus formel du RGPD.
Le rapport moral est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

2 – Rapport d'activité

En préambule, le Directeur de l'association, Jérôme Lacassagne, tient à remercier les chefs de service qui, pour des raisons diverses, quittent l'association : Marie Aude Champalle, Agnès Soulier et Fouad Melki. Il précise ensuite qu'une synthèse des rapports d'activités écrit est à la disposition des membres de l'association et du public à l'entrée de la salle et qu'il ne compte que donner quelques illustrations de l'année 2024. Les personnes qui le souhaitent peuvent demander les rapports d'activités complets de chaque dispositif.
Pour ce qui le concerne, il insiste tout particulièrement sur les résultats positifs de l'évaluation ainsi que sur les évolutions de l'IML (extinction du dispositif ukrainien spécifique mais montée en puissance de l'IML classique).
Sont ensuite entendus ou visionnés :

- Une présentation de la démarche qualité par Marie Aude Champalle.
- Deux capsules vidéo réalisées avec des usagers et introduites par Cécile Broquaire, cheffe de service : une sur le parcours d'un usager du service sentier, et une autre sur le parcours de santé de deux usagers du service de Montbrison.
- Deux audios réalisés avec des usagers du CHRS ayant étés mis à la disposition de l'accueil de jour la Fontaine via des contrats d'insertion avec l'aide de tremplin 42, introduits par Mylène Martin, cheffe de service.
- Une présentation du projet autonomie du CHU ainsi que de l'accueil du CHU par Kaina Kernou, Cheffe de service.
- Un diaporama composé de photos des nouveaux locaux du pôle migrant commenté par Magali Rousset, cheffe de service.

3 – Rapport financier

La parole est donnée à Madame Chapon, expert-comptable au cabinet Aliantis, qui présente les comptes de l'association. Ils font apparaître un résultat déficitaire de 115 074,50 €.
Le Trésorier de l'association, Jean-François Brun, complète cette présentation par son rapport financier. Il insiste sur l'une des raisons majeures de ce déficit, à savoir l'augmentation globale du prix des fluides alors que notre consommation a été plutôt bien maitrisée. En analysant par secteur d'activité, il indique que sept budgets sont en déficit pour des raisons parfois conjoncturelles, parfois plus profondes. Il conclut en rappelant la nécessité de rester très vigilant pour les exercices futurs.
Monsieur Desgaches, Commissaire aux comptes, fait part de ses conclusions, à savoir une certification sans réserve des comptes de l'association Renaître. Il mentionne également dans son rapport spécial les deux conventions réglementées avec le SIAO et le GCSMS UCSA.
Le Trésorier soumet alors plusieurs résolutions à l'approbation de l'Assemblée.

3.1 - **Les comptes annuels** (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration du 16 avril 2025 et qui font apparaître un déficit de 115 074,50 € **sont adoptés à l'unanimité.**

3.2 - **Le compte administratif** correspondant aux dispositifs sous dotation globale, également arrêté par le conseil d'administration et faisant apparaître un résultat déficitaire de 93 044,29 € **est adopté à l'unanimité**. L'affectation de ce résultat est soumise aux procédures d'approbation des comptes administratifs par l'Etat et donc placée en « Résultat sous contrôle de tiers financeurs ».

3.3- **Le résultat résiduel global** de l'exercice 2024 - hors résultat du compte administratif - **est placé en « Report à nouveau »** par décision de l'Assemblée prise à l'unanimité.

3.4 - L'assemblée générale donne **quitus à l'unanimité pour la gestion du conseil d'administration** pour l'année 2024.

3.5 - La **cotisation à l'association Renaitre est maintenue à 10 euros** par vote unanime de l'Assemblée.

4 – Désignation du Conseil d'administration

Le Président rappelle que les statuts de l'association prévoient un renouvellement partiel chaque année. Pour cette assemblée générale, cinq personnes sont donc soumises à réélection. Elles sont toutes candidates au renouvellement de leur mandat.
Mesdames Marie-Christine DIANA et Joëlle PERROUX ainsi que Messieurs Jean-François BRUN, Yohann QUITAUD et Bernard RUSSIER sont réélus par l'Assemblée générale à l'unanimité pour une durée de trois ans.

Le Président indique qu'il a été saisi de trois nouvelles candidatures : AIT OUHMAR Abdella, GARBAY Denis et RAYE Philippe. Ces trois candidats s'étant présentés successivement, leur candidature est soumise au vote.
Les trois candidats sont élus à l'unanimité par l'Assemblée.

Le Conseil d'administration sera donc composé de la manière suivante : Abdella Aït Ouhmar, Sylvie Bert - Jean-François Brun - Pierre David - Dr Marie-Christine Diana – Denis Garbay - Aïcha Guarinos - Claudine Hansali - Daniel Imbert-Magand - Me François Paquet-Cauet - Joëlle Perroux - Isabelle Portafaix - Yoann Quitaud – Philippe Rayé - Bernard Russier – Yann Saccucci.

7 – Questions diverses

Il n'y a pas de question diverse.

A 19h00, le Président de l'Assemblée clôt l'Assemblée générale.

Les participants sont invités à se rassembler autour du pot de l'amitié.

Compté rendu par le Président Daniel Imbert-Magand et le Directeur Jérôme Lacassagne

Association Renaître
17 Rue Ferdinand
42000 SAINT-ETIENNE
Tél. : 04 77 41 22 89